

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire Bellefeuille	Numéro de permis 2013799	Date d'inspection Le 07 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue L.G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 25 dossiers sur 75.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 25 dossiers sur 75.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.

Pendant ma surveillance les enfants ont pris leur collation et par la suite préparation pour aller jouer dehors.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 avril 2022

Date

original signé par
Chantal Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 avril 2022

Date